

4 UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE CONTINUITÉ À CONSTRUIRE AVEC LES AUTRES TEMPS DE PRATIQUE

La pratique sportive en ACM doit s'intégrer dans les différents temps de l'enfant. Les APS sont pratiquées de manière obligatoire sur le **temps scolaire** en primaire et secondaire. Elles sont proposées également dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (**UNSS**) ou de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (**UGSEL**) et facultatives dans le cadre de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (**USEP**). Le sport scolaire participe à la construction des enfants et des jeunes pour qu'ils deviennent les **citoyens de demain**.

OBJECTIFS VISÉS EN UNSS, UGSEL ET USEP

- L'accessibilité à la pratique pour tous avec l'ambition d'être une passerelle vers les clubs sportifs.
- L'engagement / la responsabilité des enfants et des jeunes dans la pratique (santé / vie associative).
- La découverte de nouvelles pratiques et du patrimoine par le biais de rencontres innovantes.

OBJECTIFS CIBLÉS EN EPS

- Développer les capacités motrices et la capacité à produire une performance.
- Adapter ses déplacements à divers environnements.
- S'exprimer devant un groupe.
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou individuel.

LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA CONTINUITÉ DE LA PRATIQUE SPORTIVE DOIVENT S'ARTICULER AVEC LA PRATIQUE EN CLUB ET EN FAMILLE.

LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUB

La pratique sportive en club pour les enfants et les jeunes est généralement orientée vers une pratique compétitive.

LA PRATIQUE SPORTIVE EN FAMILLE

Les enfants et certains jeunes pratiquent régulièrement des activités physiques ou sportives dans le cadre familial dans un objectif de détente et de découverte.

Facteurs clés de réussite pour tendre vers une complémentarité des temps de pratique sportive :

- » Connaître la finalité des temps de pratique sportive des mineurs.
- » Échanger avec les différents acteurs d'un territoire dans les instances de concertations locales (comité de pilotage local (PEDT / PESL), conseil d'école).
- » Communiquer sur les enjeux éducatifs portés en ACM auprès des différents acteurs (familles, institutions, partenaires).
- » Encourager un partenariat avec les associations locales.

5 LA PRATIQUE SPORTIVE ENCADRÉE PAR UN PRESTATAIRE EXTÉRIEUR

Le directeur de l'ACM reste responsable des enfants y compris durant la pratique sportive. A ce titre, il doit prendre toutes les précautions d'usage afin de s'assurer que l'organisation est sécurisée. Un temps de rencontre entre le directeur d'ACM et le prestataire est indispensable avant de **contractualiser une prestation sportive** prenant en compte le projet de l'ACM. Les prestataires extérieurs identifiés pour encadrer une activité physique ou sportive dans le cadre d'un ACM sont :

DES PROFESSIONNELS OBLIGATOIREMENT MAJEURS SOIT :

- des titulaires d'un diplôme inscrit au **Répertoire National des Certifications Professionnelles** (RNCP) ou en cours de formation
- des agents de la fonction publique territoriale détenteur de prérogatives d'encadrement des activités physiques ou sportives (ex : **Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives : ETAPS**)
- **et obligatoirement titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif** en cours de validité (valable 5 ans) ou d'une **attestation de stagiaire**. Les ETAPS n'ont pas besoin d'une carte professionnelle d'éducateur sportif à partir du moment où leur activité s'inscrit dans le cadre de leur exercice professionnel, à savoir s'ils n'exercent pas leurs activités d'encadrement dans le cadre d'une activité rémunérée associée.

DES BÉNÉVOLES OBLIGATOIREMENT MAJEURS :

- **uniquement des membres bénévoles d'une association affiliée** à une fédération agréée et **titulaires d'une qualification délivrée dans la discipline concernée** par cette fédération (ex : initiateurs, brevets fédéraux etc.)

Les documents édités par la DDCS de la Manche sont consultables sur le site internet de la Préfecture de la Manche :

www.manche.gouv.fr

Pour rappel, **cahier de l'ACM n°1 :**

Les locaux sans hébergement.

Cahier de l'ACM n°2 :

Le suivi sanitaire en accueil collectif de mineurs

Cahier de l'ACM n°3 :

Accueillir et former un animateur stagiaire BAFA

Cahier de l'ACM n°4 :

Les locaux avec hébergement

Affiche des rappels réglementaires et recommandations

Cahier de l'ACM n°5 :

Evaluer un stagiaire BAFA

LES CAHIERS DE L'ACM

Les activités physiques et sportives au service des projets éducatifs et pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)



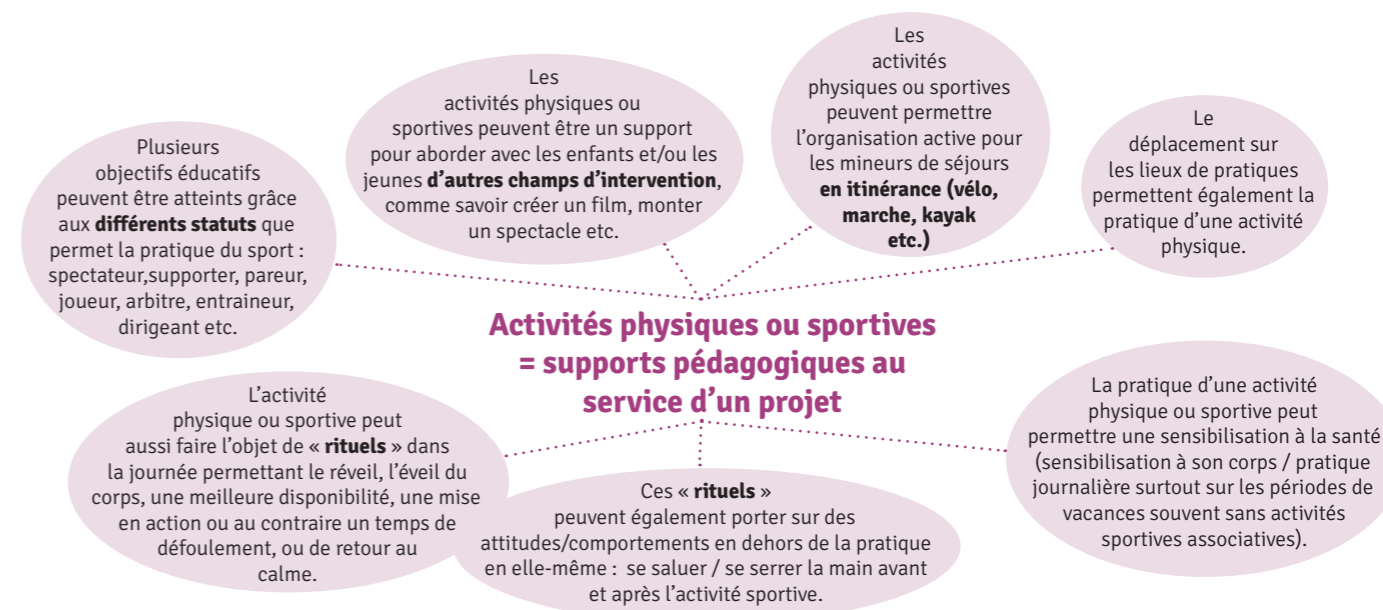
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

1 LES ENJEUX ÉDUCATIFS VISÉS PAR LA PRATIQUE SPORTIVE

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont destinés à accueillir les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire pour leur permettre de pratiquer des **activités de loisirs éducatifs et de détente**.

Les ambitions éducatives de la structure sont formalisées dans le **projet éducatif**. Ce dernier doit « **prendre en compte** dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et **notamment des activités physiques ou sportives**, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs » (extrait des articles R227-23 et 24 du code de l'action sociale et des familles).

Ainsi, **le choix des jeux, disciplines ou familles de disciplines**, mais aussi **les approches différentes pour pratiquer** doivent être anticipées au regard du rôle éducatif que l'on souhaite mener auprès des mineurs. Ces éléments figurant dans le **projet pédagogique** permettront d'apprécier l'ensemble de l'activité, sa nature, sa durée, sa fréquence ainsi que ses conditions de préparation, d'encadrement et d'organisation.



Ce document a été élaboré par la DDCS de la Manche en collaboration avec le Conseiller Technique et Pédagogique des services de la DSDEN, l'UNSS, l'UGSEL, l'USEP et les Francas de la Manche

2 L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN ACM AU SERVICE D'UNE AMBITION ÉDUCATIVE

Le recours aux activités physiques ou sportives en ACM comme supports pédagogiques au service d'une ambition éducative en ACM nécessite de se questionner autour des sujets suivants :

1. L'opportunité du moment où se déroule l'activité physique :

- La fatigue des enfants et/ou des jeunes est-elle compatible avec la pratique visée ?
- La météo est-elle adaptée (équipements et eau en quantité suffisante en cas de fortes chaleurs) ?
- Le début et la fin de l'activité sont-ils identifiés (séance, cycle) ?
- Les modalités d'encadrement des enfants et/ou des jeunes durant les temps intermédiaires à la pratique sont-elles anticipées ?

2. Le lieu de pratique :

- La sécurisation et la reconnaissance des lieux en se rendant sur place avant de pratiquer a-t-elle été effectuée ? (zones abritées / zones ombragées)
- Les temps de déplacement sont-ils pris en considération ? (prévoir plus de temps de pratique que de trajet) ainsi que les moyens de déplacement adaptés et sécurisés pour se rendre sur place ;
- Y a-t-il une cohérence entre le lieu de pratique et les ambitions éducatives portées dans le projet ?

3. Les conditions pour pratiquer :

- Le matériel pédagogique est-il adapté à l'âge des mineurs (matériel facile à transporter / tenue adaptée) ?
- Le temps consacré à l'équipement des enfants est-il pris en considération ?
- Une trousse de secours, un moyen d'alerte, les fiches sanitaires de liaison et de l'eau sont-ils prévus ?
- Des prérequis pour pratiquer sont-ils obligatoires (se renseigner en cas d'activité menée par un prestataire) ?
- L'activité pratiquée entre-t-elle dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 25 avril 2012 ?
- La définition des rôles de l'équipe pédagogique présente pendant l'activité entre le directeur de l'ACM, les animateurs et les encadrants extérieurs potentiels sont-ils définis (rôle d'encadrement / rôle d'accompagnateur / de surveillance) ?

4. L'inclusion de tous pour pratiquer ou participer

- La pratique des enfants et/ou les jeunes ayant une pathologie, un handicap ou étant blessés est-elle rendue possible ? Si ce n'est pas le cas, un rôle défini leur est-il proposé ?
- Les activités et les méthodes pédagogiques utilisées sont-elles adaptées pour tous ?

La pratique des activités physiques ou sportives en ACM doit rester ludique. Les enfants et/ou les jeunes doivent s'amuser et prendre du plaisir. Selon l'objectif recherché, la posture de l'animateur peut alors prendre différentes formes :

"Donner à faire / donner à jouer" permet à l'animateur :

- » de donner envie aux enfants et/ou aux jeunes de s'investir dans l'activité ;
- » de favoriser la continuité dans l'activité ;
- » de créer des espaces et des temps pour la pratique avec du matériel adapté ;
- » d'avoir un rôle de facilitateur.

"Faire faire / faire jouer" permet à l'animateur :

- » d'organiser le jeu ;
- » de rester garant des règles ;
- » d'optimiser le temps de jeu ;
- » d'avoir un rôle de régulateur.

"Faire avec / jouer avec" permet à l'animateur :

- » de partager le jeu avec les enfants et/ou les jeunes ;
- » d'égaliser les forces des équipes ;
- » de faire participer tous les enfants ;
- » de se mettre à la hauteur des enfants.

"Laisser faire / laisser jouer" permet à l'animateur :

- » de favoriser la créativité chez les enfants et/ou les jeunes ;
- » de leur donner la possibilité de s'organiser ;
- » d'avoir un regard extérieur sur ce qu'ils veulent.



L'animateur reste garant de la sécurité des mineurs et doit « laisser faire ou laisser jouer » dans un cadre adéquat qu'il définira et qu'il veillera à faire respecter.

3 LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES AU REGARD DES BESOINS DE L'ENFANT ET DU JEUNE

Au regard de l'âge du public accueilli et des objectifs visés, plusieurs manières d'appréhender l'animation de l'activité sont envisageables.

- 6 ANS	BESOINS / CAPACITÉS	PRÉCONISATIONS POUR LA PRATIQUE
Physique	Éveil sensoriel et moteur : acquisition de l'équilibre, de la coordination afin de maîtriser certaines activités physiques comme s'asseoir, ramper, marcher, courir, grimper, sauter, occuper l'espace. L'enfant se fatigue vite et récupère vite. Il reste maladroit.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des parcours, des jeux de motricité, d'adresse, d'équilibre. • Prévoir des temps de repos et un temps d'expression du ressenti à la fin de l'activité. • Proposer des activités courtes et variées. • Sécuriser les espaces tout en permettant l'exploration. • Adapter le matériel à leurs capacités. • Partir du jeu individuel vers le jeu collectif. • Accompagner la coopération, l'entraide, le partage, la complémentarité. • L'animation peut prévoir de nommer les parties du corps / de prendre le temps de découvrir son corps.
Affectif et social	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition progressive de la coopération (entre en contact physique avec les autres enfants), de la vie en groupe ainsi que de la gestion de ses émotions (joie, jalousie, peur, colère). • L'enfant est émotif. Son intérêt pour l'activité est instable. N'ayant pas la notion du danger, il a besoin de sécurité. • Il exprime sa douleur lorsqu'il se fait mal et sait faire la différence entre la douleur et la tristesse. 	
Postures de l'animateur	Observe et écoute les besoins des enfants pendant l'activité. Aide l'enfant à formuler ses émotions.	

6-12 ANS	BESOINS / CAPACITÉS	PRÉCONISATIONS POUR LA PRATIQUE
Physique	Développement de la dextérité, augmentation de ses capacités motrices, meilleure concentration. L'enfant apprend ses points forts et ses faiblesses et reconnaît les qualités des autres enfants. Il a besoin de se dépenser, mais aussi de repos.	Porter une vigilance particulière sur les consignes à donner. Elles doivent être précises et courtes. Veiller au respect de la règle annoncée. Proposer des jeux collectifs, de coopération et de compétition.
Affectif et social	Début de l'esprit de compétition, peur de l'échec, sensible à la notion d'équité, désir d'appartenance à un groupe du même sexe. L'enfant a besoin d'exprimer son individualité. Il sait exprimer et gérer sa déception ainsi que sa joie. Il aime le défi.	Identifier les qualités et compétences requises pour pratiquer l'activité en cohérence avec les points forts et les points de vulnérabilité des enfants.
Postures de l'animateur	Encourage individuellement les enfants. Nomme et reconnaît les qualités individuelles des enfants.	

12-17 ANS	BESOINS / CAPACITÉS	PRÉCONISATIONS POUR LA PRATIQUE
Physique	Transformation importante du corps pour les filles comme pour les garçons. Les jeunes ont besoin de se dépenser mais aussi de ne rien faire.	Proposer des activités techniques, des activités à sensation, des activités où l'on peut se dépenser, des activités collectives comme individuelles. Porter une vigilance particulière pour que la pratique sportive permette aux jeunes de se réapproprier leur corps.
Affectif et social	Ils ont besoin de liberté. La notion d'appartenance à un groupe est très importante et le sentiment d'amitié est très fort à cet âge. Ils s'affirment devant un adversaire.	Anticiper un cadre bienveillant entre les pratiquants.
Postures de l'animateur	Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités	



Pour répondre à ces besoins et veiller à « l'estime de soi » pour tous les enfants, il est nécessaire d'anticiper la méthode que vous utiliserez pour constituer des équipes (exemple : réfléchir à une méthode faisant participer les enfants permettant de constituer les équipes).